

Zeitschrift: Die Eisenbahn = Le chemin de fer
Herausgeber: A. Waldner
Band: 4/5 (1876)
Heft: 7

Artikel: L'organisation des concours publics
Autor: C.A.R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-4739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Beiden Anträgen wurde lebhaft widersprochen und zwar namentlich aus dem Grunde, weil der vorliegende Plan das Resultat reiflichen Studiums von Seite der städtischen Behörden sei, und jedenfalls in 14 Tagen kaum Erspriesslicheres gefunden würde, als was ein mehrjähriges Studium ergeben habe. An ein Abändern der Baulinien der Bahnhofstrasse sei auch desshalb nicht mehr zu denken, da der jetzt nahezu vollendete Centralhof die Richtung der Baulinie gegen den See hin bedinge, und eine Abweichung davon nichts verbessern, wohl aber durch einen Bruch der Strasse Alles verschlimmern würde.

Die Antragsteller wurden namentlich auch darauf aufmerksam gemacht, dass die Quaipläne und speciell diejenigen des Stadthausquartiers seit der öffentlichen Concurrenz im Frühjahr 1874 dem Vereine schon zweimal seien vorgelegt worden und dass dem jetzt wieder vorliegenden Plane laut Protocoll vom 29. April 1875 vom Vereine der Vorzug vor allen übrigen gegeben wurde. Da also der Verein sein Urtheil bereits abgegeben, würde es dem Ansehen des Vereins grossen Eintrag thun, wollte er ohne ganz zwingende Gründe wieder auf seinen früheren Beschluss zurückkommen. An den Architecen sei es nun, auf eben diesem Plane Gebäude, die allen Regeln der Aesthetik entsprechen, zu entwerfen.

Der erstere Antrag, von dessen Antragsteller zurückgezogen, von anderer Seite jedoch wieder aufgenommen, kam zur Abstimmung, welche ergab, dass äusserst wenige Anwesende ihm zustimmten. Es war dadurch also unser letzjähriger Beschluss in dieser Sache bestätigt.

* * *

L'organisation des concours publics.

(Articles antérieurs sur ce sujet, III. Vol., pages 229 et 239, et IV. vol. p. 24.)

La réunion des Architectes et Ingénieurs de la ville de Neuchâtel, s'est occupée le 25 janvier de la question des concours, à l'ordre du jour en ce moment. Les propositions de la société zurichoise des Ingénieurs et Architectes ont servi de base à la discussion, et la réunion a décidé de se ranger à ces propositions sous quelques réserves.

Le texte des propositions de la société zurichoise est le suivant:

Propositions de la Société zurichoise des Ingénieurs et Architectes concernant l'organisation des concours publics.

1. „Le jury doit être composé en majorité d'hommes spéciaux, il est désirable qu'il soit tenu compte des présentations faites à ce sujet par la réunion des Architectes et Ingénieurs de la localité.“

Nous proposons d'ajouter à la fin de l'article 1, ces motsou à défaut par la société des ingénieurs et architectes suisse et qu'il soit bien spécifié que les concours d'architectes seront jugés par des architectes et ceux d'ingénieurs par des ingénieurs, contrairement à ce qui se présente fréquemment.“

2. „Les noms des membres du jury doivent être indiqués au programme du concours. Ceux-ci doivent avoir accepté leur nomination et les conditions du concours ainsi que le programme lui-même avant sa publication.“

„Les membres du jury doivent être au courant des circonstances locales et si possible ne pas appartenir tous à la même école.“

Nous proposons le retranchement du 2^e alinéa et son remplacement par ces mots: La majorité des membres du jury sera prise en dehors de la localité. Nous supposons en cela que les membres du jury sauront se mettre d'eux-mêmes au courant des circonstances locales.

3. „L'acceptation des fonctions de membre du jury implique de droit le renoncement absolu à toute participation directe ou indirecte en qualité de concurrent.“ — Adopté.

4. „Le programme ne doit pas exiger des concurrents plus de travail qu'il n'en est nécessaire à l'exposé suffisamment clair du projet de concours.“

„L'échelle devra être exactement indiquée en ayant soin de faire abstraction de celle qui exigerait un trop grand format.“ — Adopté.

Nous pensons cependant que la seconde partie de cet alinéa pourrait être supprimé.

5. „Le programme devra indiquer catégoriquement si le point essentiel du concours doit être pour les concurrents de ne pas s'écartez du coût prévu; dans ce cas tout projet s'en écartant d'une manière sensible devra être mis hors concours. „Autant que possible il ne sera pas demandé de devis approximatif détaillé. L'évaluation du coût de chaque projet sera faite au mètre cube.“

Adopté, en intercalant dans le premier alinéa une disposition, demandant qu'en cas de programmes de cette catégorie il soit remis aux concurrents une série des prix principaux en usage de la localité, et à la fin du second alinéa, qu'il soit indiqué une norme pour l'indication du cube, les usages n'étant pas les mêmes dans chaque localité. (A Neuchâtel les experts d'assurances prennent la hauteur du bâtiment depuis le sol extérieur jusqu'à la corniche seulement, quelques architectes cubent au mètre effectif).

6. „La mise hors concours devra être prononcée de plein droit :

a) pour chaque projet livré après l'ouverture de l'exposition ;
b) pour chaque projet s'écartant notablement du programme.“ — Adopté.

7. „Un concours publié ne pourra jamais être rapporté; la somme fixée pour primes devra toujours être distribuée en entier aux concurrents.“

„Il est désirable que l'auteur du projet primé en premier rang soit chargé de son exécution, si elle a lieu d'après les dispositions générales de celui-ci.“

Adopté en ajoutant: La répartition des sommes allouées pour primes sera laissée à l'appréciation du jury.

8. „Tous les projets devront être publiquement exposés pendant quelques jours avant la réunion du jury. Il sera facultatif aux auteurs de projets non primés de les retirer aussitôt après que le Jury aura prononcé son verdict, les autres projets devront rester exposés quelques jours encore. Le jury devra avoir terminé son travail 2—3 semaines au plus tard après la livraison des projets, son verdict sera rendu public ainsi que le lieu et l'heure de l'exposition.“

Adopté, sauf en ce qui concerne la première partie du second alinéa.

Nous comprenons parfaitement les motifs qui peuvent avoir dirigé nos collègues de Zurich dans cette circonstance, malgré cela nous préférions voir tous les projets rester exposés quelques jours après le verdict du jury, afin qu'il soit possible à tous de juger l'œuvre dans son ensemble.

9. „La somme des primes allouées doit être au moins équivalente aux honoraires que serait en droit d'exiger un architecte pour un travail analogue.“

C.A.R.

Die Eisenbahnen Nordamerika's.

(Correspondenz aus St. Louis, U.S.A.)

Der Ursprung des grossen Eisenbahnnetzes, welches heute die Vereinigten Staaten Nordamerika's nach allen Richtungen durchkreuzt, datirt aus dem Jahre 1830. Damals wurde die erste Linie, ein Stück der Baltimore-Ohio Bahn, eröffnet. Die Tabelle (Seite 97) giebt ein Bild von der Entwicklung und dem jährlichen Anwachsen des Netzes bis Ende 1874.

In den Dreissiger und Vierziger Jahren ist die jährliche Zunahme mit kurzen Schwankungen eine ziemlich gleichmässige von 482,7 Kil. im Mittel. Von 1848 an wächst das Netz rascher, aber ebenfalls in gleichförmiger Entwicklung (nur das Jahr 1856 macht eine stärkere Ausnahme mit 5860,2 Kil.) mit 3057,1 Kil. mittlerer Zunahme bis 1861. Die Wirkungen der Kriegszeit 1861—1866 treten in deutlicher Weise hervor, indem die jährliche Leistung dieser Periode nur 1448,1 Kil. beträgt. Nach dem Friedensschlusse steigt sie in rascher Progression zu der bisherigen Maximalleistung von 12 341,0 Kil., welche 1871 erreicht wird, um dann aber in noch rascherer Abnahme bis zum